



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22/09/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire. Il ouvre la séance à 20h20. Le quorum est atteint.

Etaient présents :		
M. Félix MOROSO M. Alain BESSAC M. Jean-Pierre CHABUS	M. Dominique COQUELET M. Stéphane DERRIVES M. Sébastien D'URSO Mme. Patricia GAMBA	M. Aimé JOURDAN Mme. Monique QUER Mme. Carmen TRAMBAUD
Absents excusés ayant donné pouvoir :		Absents :
M. Robin CHAMBOST à M. Stéphane DERRIVES Mme. Joëlle CHAZOT à M. Aimé JOURDAN M. Didier ÉGÉA à M. Félix MOROSO Mme. Corinne KÜMMER à M. Jean-Pierre CHABUS Mme. Pauline MOROSO à Mme. Monique QUER		
• Membres en exercice : 15	• Membres présents : 10	• Membres votants : 15

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT ; Monsieur Alain BESSAC a été désigné à l'unanimité et a accepté de remplir ces fonctions.

Délibération n° 24-2022

Attribution du marché public de travaux pour la création d'une Salle d'Exposition

Le Maire informe l'assemblée de la proposition financière de l'entreprise ABC Aménagement et Patrimoine pour la création d'une salle d'exposition.

Les travaux consistent à la réfection de locaux au rez-de chaussée de l'ancien Presbytère, faisant partie de l'ancienne Abbaye Saint-Martin.

Deux petites salles, la salle de la croisée et la salle voûtée, d'une superficie totale d'environ 23 m2 seront restaurées en mettant en valeur les traces anciennes, afin d'accueillir des expositions d'artistes.

Le DPGF, pour le lot unique comprenant Menuiserie-Maçonnerie -Enduits à la chaux- Electricité -chauffage s'élève à 21 295 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer le marché de travaux relatif à la création d'une salle d'exposition à l'entreprise ABC Aménagement et Patrimoine établie à 04700 Oraison ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux d'un montant de 21 295 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Félix MOROSO